

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018



Le Club des acteurs de la chaleur renouvelable, créé en 2003, a été réactivé pour réaffirmer l'importance de cet enjeu, faire connaître le retard accumulé sur ce levier majeur de la politique énergétique de notre pays et proposer des pistes d'amélioration. Il s'était notamment mobilisé sur le sujet des dispositifs de soutien mis en œuvre pour la chaleur renouvelable, qui se montrent aujourd'hui cependant nettement insuffisants.

En effet, pour rappel en 2030, les énergies renouvelables devront représenter 38% de la consommation finale de chaleur (elles représentaient 20,3% en 2016). La production de chaleur renouvelable doit augmenter de plus de 50% par rapport à 2012.

Ce Club regroupe les principaux organismes professionnels actifs et représentatifs sur ce sujet : **AMORCE, AFGP, ATEE, CIBE, ENERPLAN, FEDENE et les syndicats SNCU et SVDU, SER et ses commissions, et Via Sèva.**

La chaleur renouvelable représente une solution pérenne de création d'emplois locaux non délocalisables, un outil de relance économique à l'échelon territorial et participe à une logique d'économie circulaire.

CAHIER D'ACTEUR

La chaleur renouvelable, levier indispensable de la transition énergétique

LA CHALEUR REPRESENTE LE PREMIER USAGE DE L'ÉNERGIE (47%) EN FRANCE

Trop souvent absente des débats publics et politiques, la chaleur est pourtant le premier enjeu quantitatif de la transition énergétique. Elle reste encore aujourd'hui fortement carbonée. Remplacer la chaleur fossile par de la chaleur renouvelable représente donc un levier essentiel de notre effort de transition énergétique.

La chaleur est également le principal objectif (60%) en matière de verdissement de l'énergie de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : sur un objectif total de 8 millions de tep d'énergies renouvelables, la chaleur renouvelable et de récupération représente en effet 4,9 Mtep.

DES RETARDS CROISSANTS SUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET CONSTATES PAR LE CESE ET LA COUR DES COMPTES

Les récents rapports du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) sur « *Comment accélérer la transition énergétique ?* » (Mars 2018) et comme celui de la Cour des comptes sur le soutien aux énergies renouvelables (Mars 2018), reconnaissent tous deux les retards pris en matière de déploiement de la chaleur renouvelable, et constate l'insuffisance des dispositifs de soutien dédiés au développement et à l'accompagnement des énergies thermiques vertueuses.

Afin d'atteindre les objectifs de la loi, il conviendra de doubler la part de la chaleur renouvelable pour la porter à 38% d'ici 2030. La LTECV prévoit par ailleurs un objectif de quintuplement des quantités de chaleur et de froid renouvelable et de récupération (EnR&R) livrées par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

UN SOUTIEN FINANCIER NETTEMENT INSUFFISANTS ET SANS COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS

La chaleur renouvelable souffre de l'insuffisance des soutiens publics pour faire face aux prix bas des énergies fossiles qui, depuis 2014, mettent à mal l'attractivité des solutions de chaleur renouvelable. Avec 215 millions d'euros qui seraient portés à 245 millions d'euros d'après le gouvernement, le Fonds Chaleur n'est par exemple pas du tout à la hauteur des objectifs de développement de la chaleur renouvelable, malgré l'efficacité reconnue de ce dispositif. Le Fonds chaleur, dont le doublement fait partie des engagements gouvernementaux tarde à se mettre en œuvre. Au contraire, les autorisations d'engagement de l'ADEME pour le Fonds chaleur ont été réduites entre 2017 et 2018 dans le cadre de la loi de Finances pour 2018. Quant aux modalités d'attribution du Fonds chaleur, elles sont rendues moins favorables aux grosses installations, en substituant une part de subventions par des avances remboursables

La dynamique de développement de projets de chaleur renouvelable marque donc le pas, alors qu'il faudrait tripler le rythme pour espérer atteindre les objectifs que la France s'est fixés.

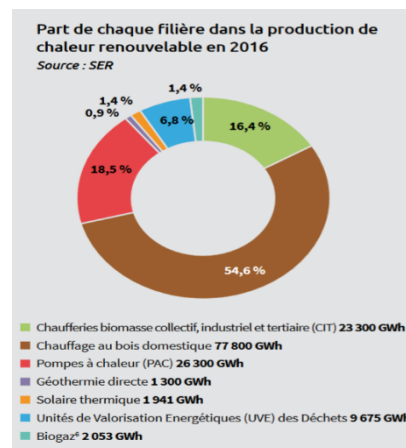
LA CHALEUR, UNE ENERGIE LOCALE, PROPRE, SECURISEE

Comme le montre le graphique ci-après, la chaleur renouvelable fait appel à un large spectre de ressources locales : le bois domestique représente à lui seul 55% de la chaleur renouvelable produite en France.

Les chaufferies bois collectives, industrielles et tertiaires contribuent également pour près de 17% à la production de chaleur renouvelable et ont permis, avec la valorisation énergétique des déchets un verdissement significatif des réseaux de chaleur en seulement 10 ans. Des ressources géothermiques disponibles sur l'ensemble du territoire français peuvent aussi être mobilisées.

La facture énergétique de la France s'est élevée en 2017 à 38,6 milliards d'euros. Développer la chaleur renouvelable permettra à la France de renforcer son indépendance énergétique, en rendant son économie moins sensible aux fluctuations mondiales du prix des énergies fossiles.

Enfin, les projets de chaleur renouvelable se traduisent par des investissements, des emplois locaux, de la création de valeur locale et, en contrepartie, une diminution des importations d'énergies fossiles.



Nos propositions pour respecter les objectifs de la transition énergétique

PROPOSITION 1 – Renforcer les mécanismes de soutien financier destinés à la chaleur renouvelable dans les secteurs industriel, collectif et tertiaire

La trajectoire adoptée pour la Contribution Climat Energie (CCE) est un élément essentiel qui permettra à terme de refléter le prix réel des énergies fossiles. Le niveau de cette contribution reste cependant insuffisant pour combler le différentiel de compétitivité actuel des énergies renouvelables avec le gaz et le fioul notamment.

Tant que les conditions de marché ne sont pas rééquilibrées, il convient donc de renforcer les aides actuelles pour relancer les projets qui accusent actuellement un retard croissant par rapport aux objectifs :

- **doubler dès 2019 le Fonds chaleur** pour le mettre en adéquation avec les objectifs et augmenter le niveau d'aides par projet pour obtenir un taux de rentabilité attractif. Ce doublement pourrait être alimenté par une partie des recettes de la CCE pour abonder le Fonds chaleur.
- **multiplier en volume les appels à projets chaleur renouvelable, industriels, écoquartiers, etc.** Les appels à projet lancés dans le cadre du Fonds chaleur et du Fonds Déchets ont démontré leur efficacité pour faire émerger de nouveaux projets en mobilisant l'initiative privée et publique, tout en optimisant le coût du soutien public par une modulation des aides en fonction des émissions de CO2 évitées par ces opérations.

PROPOSITION 2 - Accélérer le développement des réseaux de chaleur vertueux, vecteur essentiel de mobilisation massive de la chaleur renouvelable

L'atteinte de l'objectif national fixé en 2030 nécessite :

- une **mutation des modes de chauffage (en substitution du chauffage électrique et individuel gaz)**, afin que les besoins en chaleur soient couverts beaucoup plus largement par des réseaux de chaleur alimentés par une majorité d'énergies renouvelables. La chaleur représente aujourd'hui la moitié des consommations énergétiques françaises, alors que les réseaux de chaleur ne desservent que 6% du parc immobilier.

-un **développement massif des réseaux** (densification, extension, création) et des moyens de production de chaleur renouvelable, à un coût maîtrisé pour les clients.

Dans ce cadre, un corpus de mesures afin de faciliter le développement des réseaux de chaleur alimentés en majorité par des énergies renouvelables doit être mis en place :

=> au niveau national :

- sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité, tels que le Fonds chaleur et la TVA réduite, afin d'apporter de la visibilité aux collectivités et à leurs opérateurs, en prenant en compte

des niveaux de rentabilité pour les porteurs de projet similaires à ceux utilisés dans l'élaboration des dispositifs de soutien à l'électricité renouvelable ;

=> au niveau territorial et local :

- renforcer momentanément les niveaux d'aides aux études visant à évaluer le potentiel de création d'un réseau de chaleur pour les collectivités de plus de 10 000 habitants ;
- assurer l'intégration des filières EnR&R thermiques et des réseaux de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables dans les politiques et plans territoriaux.

=> au niveau du bâtiment :

- mettre en place des normes et une fiscalité adaptées pour inciter les propriétaires immobiliers à développer des solutions renouvelables ou se raccorder à un réseau de chaleur vertueux ;
- créer un label vert pour les bâtiments vertueux raccordés à un réseau ;
- mieux informer les copropriétés et les syndicats sur les modalités pour se raccorder à un réseau de chaleur.

PROPOSITION 3 – Poursuivre le développement de chaleur renouvelable dans le secteur résidentiel

Les filières éligibles au Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) représentent aujourd'hui une grande part des volumes de chaleur renouvelable produits. Afin de continuer le développement de la chaleur renouvelable dans le secteur résidentiel, **il est donc important de poursuivre le recentrage du CITE (de même pour le nouveau dispositif qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019) sur les dispositifs de chaleur renouvelable, avec une différenciation du niveau d'aide selon les équipements producteurs de chaleur renouvelable, et supprimer les aides aux énergies fossiles.**

PROPOSITION 4 – Mettre en place des mesures d'accompagnement pour chaque filière

Les énergies renouvelables et de récupération sont abondantes sur le territoire national, mais leur mobilisation dépend des spécificités régionales. Cela amène à mettre en place des mesures spécifiques par filière :

Bois-énergie

- poursuivre les travaux et dynamiques sur la mobilisation complémentaire de la ressource forestière disponible : conditions d'exploitation forestière, approvisionnement des installations de combustion ;
- développer la valorisation énergétique des autres ressources bois dont le bois usagé et leur utilisation dans les chaudières industrielles et collectives adaptées ;
- encourager le développement de chaudières biomasse à l'échelle du bâtiment ou du quartier, ou de l'usage industriel avec raccordement à un réseau de chaleur lorsque c'est possible.

L'énergie de récupération

- renforcer l'efficacité énergétique des unités de valorisation énergétique (UVE) en raccordant les sites non connectés à un réseau de chaleur et en optimisant le fonctionnement des sites existants déjà raccordés ;
- soutenir et accompagner les industriels utilisateurs de chaleur à s'installer à proximité des sources de chaleur récupérables (UVE, Datacenter, etc.) avec la mise en place d'une aide à l'investissement pour les industriels se raccordant à des réseaux de chaleur renouvelable, voire un mécanisme de garantie sur la fourniture de chaleur renouvelable entre industriels et gestionnaires de réseau de chaleur ;
- rendre visible l'énergie issue des déchets dans la planification territoriale et inscrire les énergies de récupération dans la PPE ;
- soutenir et aider la filière CSR (combustible solide de récupération) à se développer, notamment la création de nouvelles installations et de projets de cogénération CSR et bois déchet.

Chaleur solaire

- soutenir les projets solaires individuels et collectifs (réseau ou autres) par une aide et des modalités d'investissement adaptés.
- faire connaître les atouts du solaire thermique collectif (individuel et collectif) auprès des espaces Info-Énergie (EIE) point rénovation info service (PRIS) ;
- inclure le solaire thermique au titre des EnR (Code des impôts) ;
- abaisser les températures de distribution dans la réglementation thermique des bâtiments afin de permettre une meilleure valorisation du solaire thermique
- inclure le solaire thermique dans les audits énergétiques des entreprises.

Géothermie

- poursuivre le développement de la filière par le biais de mécanismes de soutien adaptés (**réglementaire, juridique et fiscale**) ;
- mettre en place un dispositif d'aide adapté pour le développement de la filière des pompes à chaleur géothermiques (chèque géothermie) ;
- développer une stratégie d'exploration afin d'améliorer la connaissance de la ressource sur le territoire français ;
- **étendre le seuil minimum de part EnR sur les bâtiments tertiaires et collectifs.**

Biogaz / Méthanisation

- poursuivre le développement des installations de méthanisation par le biais de mécanismes de soutien adaptés et en permettant la valorisation de toutes les externalités positives de la filière, notamment en clarifiant le régime juridique des digestats afin de mieux les valoriser ;
- accompagner la formation et structuration industrielle de la filière, afin de faire baisser les coûts de production.
- encourager le développement du biométhane et le recours aux fonds participatifs, qui permettent d'orienter les investissements, mobilisent les particuliers proches des nouvelles installations ainsi que les consommateurs de chaleur renouvelable et entrent dans les Fonds propres.

CONCLUSION

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit confirmer les objectifs et les moyens nécessaires permettant de remettre la politique énergétique de la France sur la trajectoire prévue.

Pour cela il faut :

- **réaffirmer l'importance du développement de la chaleur renouvelable et de récupération**, qui porte plus de la moitié des objectifs ENR et présente des atouts indéniables en termes économiques, écologiques et de développement local et territorial.
- **mettre en place les moyens, soutiens et modalités nécessaires**, en cohérence avec les objectifs et retards constatés, pour redynamiser et relancer les projets de chaleur renouvelable, dans une logique coût/efficacité d'optimisation des moyens aujourd'hui contraints.